

22.11.2016 – 12:35 Uhr

Biogaz: l'heure des choix courageux

Zurich (ots) -

L'industrie gazière suisse a quadruplé la part de biogaz injecté dans le réseau de gaz naturel durant ces cinq dernières années. Elle atteint aujourd'hui 262 GWh - sans aides publiques, contrairement au biogaz transformé en électricité. Pourtant, les dispositions cantonales ne reconnaissent toujours pas comme énergie renouvelable le biogaz utilisé pour le chauffage. Les acteurs politiques et administratifs sont appelés à faire des choix courageux pour que le biogaz puisse développer pleinement ses atouts d'énergie durable et neutre pour le climat.

En Suisse, la demande de biogaz affiche une croissance en flèche. Le biogaz sert de carburant associé au gaz naturel, mais de plus en plus aussi de combustible pour le chauffage. Les distributeurs locaux sont toujours plus nombreux à ajouter une part fixe de biogaz à l'approvisionnement en gaz naturel. Le biogaz est une énergie renouvelable issue de la biomasse et par conséquent neutre en CO₂. Comme les possibilités de production sont limitées dans notre pays, le biogaz est aussi importé depuis les pays voisins. Pour l'économie gazière, la part du biogaz commercialisé est appelée à augmenter considérablement au cours des années à venir. Mais voilà, on l'oublie trop souvent: le taux de rendement énergétique global est meilleur pour le biogaz injecté dans le réseau que pour le biogaz transformé en électricité.

Le biogaz est une énergie renouvelable dont le potentiel est énorme. Associé au gaz naturel et aux autres gaz renouvelables, il pourrait contribuer de manière décisive à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques de la Confédération. En 2010 déjà, l'industrie gazière a lancé un fonds de soutien alimenté par les distributeurs locaux à hauteur d'environ 3 millions de francs par année pour dynamiser les investissements dans de nouvelles installations de production et d'injection. Aujourd'hui, la Suisse compte non moins de 25 installations en service entre le lac Léman et lac de Constance.

Entraves bureaucratiques à l'avènement du biogaz

Il est difficile de comprendre pourquoi la reconnaissance du biogaz rencontre autant d'obstacles juridiques et bureaucratiques. Les entraves découlent de deux causes: d'une part, le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) et, d'autre part, les modalités d'importation du biogaz.

Les cantons ne reconnaissent pas encore le biogaz comme énergie renouvelable pour le chauffage domestique. En vue de la révision du MoPEC 2014, l'industrie gazière a développé un modèle dont la faisabilité a déjà été confirmée par les organes juridiques compétents. Elle a aussi désamorcé les critiques visant le dispositif de contrôle requis. La transcription du MoPEC 2014 dans les législations cantonales laisse aux cantons et à leurs parlements toute latitude de procéder aux améliorations nécessaires.

L'offre de biogaz est limitée en Suisse, alors que les pays voisins produisent du biogaz à haute valeur écologique: l'importation de biogaz est donc une option judicieuse. Or, les autorités fédérales refusent toujours de reconnaître les importations de biogaz en se réfugiant derrière l'application stricte des dispositions douanières et les questions de décompte des émissions de CO₂.

Pour les acteurs politiques et administratifs, il est l'heure de prendre des choix courageux. Le biogaz est une énergie renouvelable polyvalente. Sa reconnaissance permettrait d'en exploiter tout le potentiel écolo-gique et durable et de contribuer ainsi de manière décisive à la refonte du système énergétique suisse.

Contact:

Thomas Hegglin, porte-parole de l'ASIG, 044 288 32 62,
Hegglin@erdgas.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100059467/100795915> abgerufen werden.